



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Faculté des Sciences de la société (SDS)

Bachelor en Histoire-Économie-Société

Projet de Recherche (PdR)

Année académique 2019-2020

Directeurs de PdR : Philippe Wanner, Sabine Pitteloud

Parcours migratoire et intégration professionnelle des réfugiés : l'influence du réseau social

Vestin Cyuzuzo HATEGEKIMANA

Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Problématique	3
1.2. But et méthodologie de travail.....	7
2. Asile et intégration socioprofessionnelle des réfugiés en Suisse	8
2.1. La procédure d’asile en Suisse	8
2.2. Intégration socioprofessionnelle des réfugiés.....	11
2.2.1. Cadre théorique	11
2.2.2. La pratique en Suisse.....	13
3. Effets des réseaux sociaux sur l’intégration socioprofessionnelle des réfugiés.....	17
3.1. Réseaux sociaux : les concepts de base.....	17
3.2. Réseaux sociaux et marché du travail	22
3.3. Articulation entre le réseau social et l’intégration socioprofessionnelle des migrants .	24
4. Cadre méthodologique	28
4.1. Hypothèses de travail	28
4.2. Méthode de collecte des données	29
4.1.1. Entretiens.....	29
4.1.2. Grille d’entretien	30
5. Conclusion.....	32
6. Bibliographie.....	34
Annexe	42

1. Introduction

1.1. Problématique

Notre travail porte sur la population du domaine de l'asile, que nous définirons par la suite, en analogie au travail de Bertrand (2017), comme « réfugiés ». Il s'agit des personnes titulaires d'une autorisation temporaire ou définitive de rester en Suisse, à savoir celles qui sont dans la procédure d'asile (permis N), celles qui sont acceptées provisoirement (permis F) ou celles s'étant vues attribuer une autorisation de séjour¹. Notre étude exclut la catégorie des « non-entrés en matière » (NEM), qui ne correspondent pas aux critères définis par la loi suisse sur l'asile (LAsi)² et qui sont par conséquent en attente d'un renvoi³. Cette définition écarte également de la population étudiée les cas de clandestinité.

Lorsque l'on parle de migrations, que ce soit dans les journaux ou dans les débats publics, on fait généralement référence à la circulation des personnes entre pays dans un but déterminé (demande d'asile pour les personnes qui font l'objet de ce travail). Cette notion est complexe, puisqu'elle englobe une multitude de facteurs et fait entrer en jeu différents acteurs (migrants, pays d'origine, population d'accueil, politiques, professionnels, etc.). Effectivement, dans une revue de la littérature des textes fondateurs des théories sur la migration, Piché (2013) définit la migration comme :

« Un phénomène multifactoriel et multidimensionnel, qui intègre trois dimensions principales : l'origine et la destination ; les niveaux d'analyse micro, méso, macro et global ; les aspects économiques, sociaux et politiques. Plutôt que de s'opposer, chaque approche apporte un éclairage spécifique et toute explication des phénomènes migratoires doit en tenir compte, ainsi que l'élaboration et l'évaluation des politiques migratoires. » (Piché, 2013)

Cette approche permet de diversifier les points de vue sur la migration souvent considérée seulement à l'aune d'un seul paradigme. Ainsi, par cette définition, Piché intègre non seulement les questions relatives aux causes et effets multidimensionnels de la migration sur le pays d'accueil, sur le pays de départ ainsi que sur les migrants eux-mêmes, mais aussi permet de

¹ Dans les travaux cités dans les prochains chapitres, le terme « migrant » est très utilisé, car la plupart des études se font en Amérique du nord. Ce terme se réfère tantôt aux réfugiés tantôt aux non réfugiés.

² (Confédération suisse, 1998) ci-après : (LAsi)

³ Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) fait valoir cinq motifs d'une non-entrée en matière (art. 31a, al.1, LAsi) dont le plus fréquent est celui-ci : la personne qui a déposé une demande d'asile « peut retourner dans un État tiers sûr, au sens de l'art. 6a, al. 2, let. b dans lequel il a séjourné auparavant.»

concilier tout une littérature hétérogène sur la migration (approche micro-individuelle, approche macro-structurelle, approche par le genre et les réseaux migratoires). D'autres travaux s'accordent sur la complexité du choix de migrer (Piguet, 2013; Ruedin et al., 2019).

La migration est donc un processus long et complexe. Selon la situation du pays d'origine, les conditions de migration, les particularités de la personne migrante et du pays d'accueil, cette dernière peut se voir attribuer un statut différent qui lui-même va influencer son parcours migratoire.

En Suisse, les personnes du domaine de l'asile sont réparties dans différentes catégories de permis de séjour, en fonction de l'état de leur procédure : permis N pour requérants d'asile, F pour réfugiés admis provisoirement, B ou C pour les réfugiés reconnus comme tels, B humanitaire. Ces permis, de par leur caractère plus ou moins stable, influencent la trajectoire migratoire dans le pays et l'intégration, notamment professionnelle. Effectivement, de nombreux travaux sur la Suisse ont montré que l'intégration des migrants était différenciée en fonction du statut migratoire de la personne, et que généralement, les migrants européens hors EU-28/AELE, les migrants extra-européens et les réfugiés ont des situations bien plus précaires sur le marché de l'emploi, parfois pour cause de discrimination (Auer et al., 2015; Bertrand, 2017, 2019; Bolzman, 2016; Fibbi et al., 2003; Liebig et al., 2012; Piguet & Ravel, 2002; Slotwinsky & Stutzer, 2019; Spadarotto et al., 2014; Wanner, 2004, 2017; Wanner et al., 2016; Zachmann, 2016; Zschirnt & Fibbi, 2019).

Ces études se concentrent souvent sur l'intégration structurelle qui se réfère principalement à une insertion économique avec des indicateurs statistiques et objectifs (taux d'activité, revenu, risque de chômage, etc.) pour mesurer la performance des migrants sur le marché du travail et souligner les disparités. Ces analyses privilégient l'utilisation de statistiques et d'indicateurs, lesquels ne sont pas toujours disponibles, spécifiquement pour les réfugiés et les requérants d'asile, souvent considérés avec l'ensemble des étrangers. Le problème se pose également pour les naturalisés, car ils sont difficilement identifiables puisqu'ils sont mêlés à la population suisse :

« Or, si cette question a largement été traitée par rapport à la population migrante dans son ensemble, la déqualification qui touche les réfugiés n'a pu, quant à elle, être analysée en profondeur, d'un point de vue quantitatif et ce principalement en raison du manque de données disponibles spécifiques à cette population. » (Wanner et al., 2016)

Toutefois, le nombre d'études traitant statistiquement l'intégration économique des réfugiés augmente depuis quelques années, car le Secrétariat d'Etat aux Migrations sur les réfugiés (SEM) produit régulièrement des données statistiques en matière d'asile (permis F et N)⁴ (Bertrand, 2017, 2019; Slotwinsky & Stutzer, 2019; Spadarotto et al., 2014; Wanner, 2017; Wanner et al., 2016; Zachmann, 2016).

Cette approche structurelle de l'intégration est souvent privilégiée par de nombreux auteurs, notamment en Suisse, car comme nous l'indique Bertrand (2017) :

« L'intégration professionnelle serait alors le « moteur » du processus d'intégration. En effet, l'accès au marché du travail permet à la fois l'obtention d'un salaire (indépendance financière, valorisation personnelle) et la création de liens sociaux (création d'un réseau extérieur à la communauté, participation sociale) ; même si à l'inverse le réseau social peut également faciliter l'accès au marché du travail. Respectivement, l'intégration scolaire et la formation permettent, elles aussi une meilleure insertion sociale en offrant des opportunités de réussite professionnelle et de mise en réseau. » (Bertrand, 2017)

Comme la citation de Bertrand peut nous laisser supposer, il existe une toute autre approche pour traiter l'intégration des migrants : l'analyse des réseaux sociaux. Cette méthodologie qui a vu le jour dans les années 1950, touche à plusieurs disciplines scientifiques et a été plus tardivement un domaine de recherche investi par les sciences sociales. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que le concept va prendre une grande importance en ce qui concerne le marché de l'emploi avec les travaux de Granovetter, notamment *The strength of weak ties* (Granovetter, 1973) ; ces travaux montrent que l'obtention d'un emploi se fait davantage par des « liens faibles » qui représentent des ponts entre des groupes que par des « liens forts ». Les premiers représentent des liens entretenus avec des personnes distantes (rencontres occasionnelles), les derniers représentent des liens étroits avec des personnes considérées comme étant proches.

Ces travaux mobiliseront par la suite de nombreux autres auteurs (particulièrement en économie) qui testeront la théorie de Granovetter ou mesureront l'effet du type de réseau social sur les résultats des individus sur le marché du travail (Bessy & Marchal, 2009; Burns et al., 2010; Franzen, 2006; Glitz, 2013; Langlois, 2005; Oesch & von Ow, 2017; Turtschi, 2015).

⁴ Les données génériques sont disponibles sur le site internet du Secrétariat d'Etat à la migration : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>

Cette approche a également été utilisée pour mesurer le niveau d'intégration professionnelle des migrants dans le marché de l'emploi (Béji & Pellerin, 2011; Jean, 2007). De la même manière que les premières études susmentionnées, le but est d'observer quel type de relation est susceptible d'apporter l'information nécessaire à la recherche d'emploi de la personne migrante. Ce genre d'approches quantitatives utilise un grand échantillon de personnes, et se limite à l'analyse des types de liens que les répondants ont utilisé pour leur recherche d'emploi.

Une approche alternative des réseaux sociaux pour évaluer l'intégration des migrants laisse plus de place à l'individu, son réseau, les liens qu'il entretient avec ce dernier et la représentation qu'il s'en fait (Ouellet, 2008; Rottmann-Aubé, 2018). Cette approche ethnographique autorise un travail plus en profondeur sur un échantillon réduit et mesure le sentiment d'intégration des personnes répondantes. Ainsi, l'intégration est réussie « lorsque les personnes interrogées considèrent qu'elles ont franchi un certain nombre d'obstacles et ont un emploi et des conditions de vie qui satisfont leurs attentes » (Rottmann-Aubé, 2018).

L'article de Rottman-Aubé apporte un point de vue intéressant, puisqu'en plus du fait qu'il construise des sociogrammes⁵ pour mettre en avant la structure du réseau et son impact sur la personne migrante, il essaye de combiner les deux types d'approche de l'analyse des réseaux sociaux concernant l'intégration professionnelle des migrants cités plus haut.

Au vu de la littérature sur l'intégration appréhendée par les réseaux sociaux présentée très brièvement dans les précédents paragraphes, nous pouvons faire les constats suivants :

- 1) Lorsqu'on parle d'intégration au marché du travail et de réseau social pour les migrants, on aborde très souvent la question sous le point de vue des « liens forts » et des « liens faibles » de Granovetter afin de vérifier à quel point l'obtention d'un emploi par son réseau social peut être bénéfique non seulement pour trouver du travail, mais également pour générer de plus grands revenus. Mais le soutien (matériel et émotionnel) qu'un réseau social peut apporter indirectement à la situation professionnelle de la personne est difficilement observable. De plus, la configuration du réseau social d'une personne peut agir sur sa situation professionnelle⁶.

⁵ Représentation graphique d'un réseau social. Plus d'information dans la partie 3.1. *Réseaux sociaux : les concepts de base* du chapitre 3.

⁶ Par exemple, en Suisse, le taux de participation au marché du travail des mères étrangères de première génération varie en fonction de l'âge de l'enfant le plus jeune (Kristensen, 2017). De même, l'arrivée du premier enfant a un effet sur la structuration du réseau familial et amical du couple (Manceron et al., 2002).

- 2) Finalement, les articles abordant l'intégration des migrants par une approche du réseau social se réfèrent majoritairement au cas nord-américain (en particulier canadien). Avoir une approche en Suisse pourrait être une contribution intéressante à la littérature.

1.2. But et méthodologie de travail

Au regard de cette problématique, le but du présent travail est de mettre en place un outil – un questionnaire – permettant d'appréhender les liens entre intégration et réseau social d'une population de réfugiés dans le contexte suisse (plus particulièrement à Genève). Il est divisé en quatre chapitres. Après ce premier chapitre consacré à l'introduction, le deuxième chapitre donne une présentation de la politique d'asile en Suisse et une description du concept d'intégration. Le troisième chapitre traite de la revue de littérature sur l'intégration socioprofessionnelle par les réseaux sociaux afin de situer ce travail par rapport aux recherches précédentes. Le quatrième chapitre analyse le cadre méthodologique en se limitant seulement à la présentation et à la description du questionnaire. En effet, nous avions prévu de faire une petite enquête basée sur des entrevues, mais en raison de l'état de crise sanitaire dans lequel nous nous trouvons, dû à la propagation du covid-19, il n'a pas été possible de réaliser ces entretiens. Par conséquent, le chapitre qui devait traiter les données de l'enquête a été supprimé.

2. Asile et intégration socioprofessionnelle des réfugiés en Suisse

2.1. La procédure d'asile en Suisse

En Suisse, les réfugiés statutaires sont concernés par deux lois. Premièrement, la loi sur l'asile (LAsi)⁷ réglant l'attribution de l'asile et du statut de réfugié, ainsi que la protection provisoire accordée sur le territoire helvétique aux personnes à protéger. Elle gère aussi le retour de ces personnes dans leur pays de provenance ou dans un Etat tiers. Ensuite la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)⁸, régissant l'entrée, la sortie et le séjour des étrangers ainsi que le regroupement familial. Elle s'occupe également de l'intégration et s'applique aux étrangers dont le statut juridique n'est pas déjà réglé par d'autres champs du droit fédéral ou par des traités que la Suisse a conclu à l'international. Nous aborderons dans un premier temps la procédure d'asile avant mars 2019. Nous allons la résumer dans les grandes lignes.

Le premier constat que nous pouvons faire concernant la procédure d'asile en Suisse, c'est qu'elle est longue, complexe et remplie d'incertitudes. Dans un premier temps, les personnes déposent leur demande d'asile en Suisse dans l'un des centres fédéraux d'enregistrement et de procédure (CEP) (art. 8 et 19 LAsi)⁹. Puis, elles sont enregistrées (photos, empreintes, etc.). À la suite de ce dépôt, deux types de scénarios sont possibles pour les requérants :

- Soit la procédure ne peut pas avoir lieu pour cause de cas Dublin III (« non-entrée en matière ») soit parce que la personne a déjà demandé l'asile dans un État membre de l'Accord Dublin avant d'arriver en Suisse, soit parce qu'un membre de sa famille ayant déjà commencé une procédure d'asile dans un autre de ces États, a été reconnu réfugié ou y séjourne légalement¹⁰. Il peut ne pas y avoir de procédure pour d'autres raisons mentionnées à l'article. 31a, al.1 de LAsi.
- Soit la demande d'asile est acceptée et la procédure peut avoir lieu. Dans ce cas-ci, la personne reçoit un permis N (requérant d'asile) et passera quelques semaines dans un centre afin de passer un premier entretien. L'individu sera ensuite attribué à un centre dans un

⁷ (Confédération suisse, 1998) ci-après (LAsi)

⁸ (Confédération suisse, 2005) ci-après : (LEI)

⁹ La demande peut aussi se faire à l'aéroport ou aux frontières (Art. 19)

¹⁰ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/dublin/zustaendigkeitskriterien.html>

canton en fonction du nombre d'habitants (art. 28 LAsi) et passera son premier entretien avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) (art. 29 LAsi). Il devra patienter jusqu'à ce qu'une décision soit prise. Si la réponse est positive, la personne requérante peut soit recevoir un permis B réfugié signifiant qu'elle a obtenu l'asile politique et le statut de réfugié, soit recevoir un permis F réfugié (provisoire) signifiant qu'elle a reçu provisoirement le statut de réfugié mais n'a pas obtenu l'asile politique. Dans le dernier cas, cela signifie que la personne ne remplit pas les conditions de l'article 3 LAsi pour obtenir l'asile politique, mais remplit celles de l'article 4 LAsi (octroi de la protection provisoire). Tout titulaire d'un permis B peut accéder au permis C (permis d'établissement) lorsqu'une période d'au moins 10 ans, dont au moins 5 ans en possession du permis B, a été passée en Suisse.

Pour les NEM et les requérants déboutés, ils leur restent deux moyens pour rester en Suisse et stabiliser leur situation. Soit la clandestinité, soit par l'obtention d'un permis F provisoire, dans le cas où le renvoi ne serait pas possible pour différentes raisons (danger dans le pays d'origine, santé, logistique ou contraire au droit international). S'ils parviennent à rester 5 ans en Suisse, tout en étant indépendants financièrement, ou s'ils souffrent d'une pathologie quelconque, ils peuvent obtenir le permis B humanitaire. À partir de là, le permis C leur est aussi accessible mais sous certaines conditions qui se sont renforcées durant ces dernières années. Nous pouvons résumer la procédure d'asile en Suisse par le schéma (**Figure 1**) suivant :

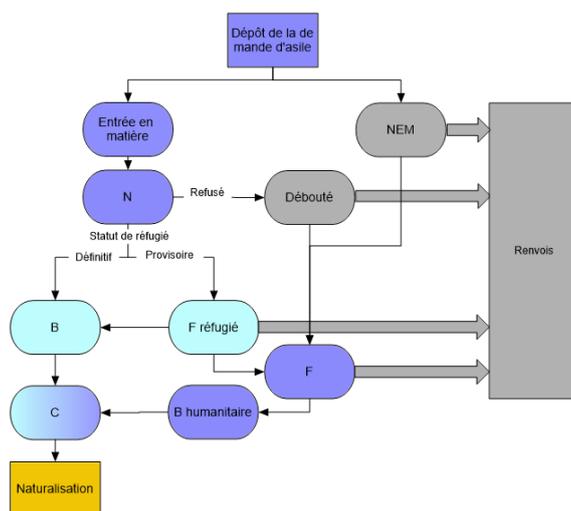


Figure 1 : La procédure d'asile en Suisse. Les formes violettes indiquent que le requérant est considéré comme étranger. Les formes grises indiquent que le requérant est censé être renvoyé. Les formes en bleu indiquent que le requérant est considéré comme réfugié.

De nombreuses inégalités peuvent survenir durant ce parcours. La reconnaissance du statut de réfugié est influencée par de nombreux facteurs, tels que l'origine, la configuration familiale (être marié et demander l'asile pour l'ensemble de la famille augmente la vitesse d'obtention du permis C), l'âge ou le sexe de l'individu (les femmes faisant plus souvent partie des regroupement familiales et les hommes comptant plus souvent des jeunes célibataires) (Bertrand, 2017, 2019).

Nous pouvons également mentionner l'attribution aléatoire des réfugiés à un canton (articles 27 et 57 LAsi), sachant que le tirage au sort ne tient pas compte de leur maîtrise de la langue (mais peut éventuellement tenir compte de leur état de santé, et tient compte de la présence de leur famille), que chaque canton a ses propres spécificités économiques et qu'il est plus facile de s'intégrer dans certaines régions que dans d'autres¹¹ (Auer, 2018; Kress, 2019).

Sachant que de nombreux requérants restent longtemps dans une situation précaire cela peut entraver leur intégration (Bertrand, 2017, 2019). Malgré un processus déjà compliqué, les modifications de lois vont plutôt vers un durcissement des exigences.

Depuis le 1^{er} mars 2019 et à la suite de l'acceptation par le peuple, en juin 2016, du projet de loi visant à accélérer les procédures en matière d'asile, des nouvelles procédures sont entrées en vigueur¹².

¹¹ https://www.swissinfo.ch/fre/politique/requ%C3%A9rants-d-asile-en-suisse_pas-tous-%C3%A9gaux-devant-le-droit-de-travailler/38641512

¹² https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2018/ref_2018-06-080.html

2.2. Intégration socioprofessionnelle des réfugiés

2.2.1. Cadre théorique

Le concept d'intégration reste difficile à cerner car il peut avoir plusieurs sens (sens sociologique, sens politique et sens commun) qu'on risque de confondre (Delahaye et al., 2019).

Dans son article, Safi (2011) résume l'évolution de la conception de l'intégration des migrants. Ce concept a été l'un des sujets scientifiques de la sociologie dès 1920 aux Etats-Unis grâce notamment aux travaux fondateurs de l'Ecole de Chicago. Leur cadre théorique a longtemps dominé les travaux sur la migration. Cette théorie de l'intégration (ou assimilation comme l'utilisaient ces auteurs), prédisait que la population migrante allait se confondre à la population d'accueil de génération en génération par un processus d'assimilation dans lequel le noyau des natifs (*mainstream*) allait absorber culturellement l'étranger. Ce processus était perçu comme naturel, inévitable et individuel.

Cette approche sera très critiquée dès 1960, car malgré une forme d'intégration constatée, il y a eu peu de mobilité sociale, les inégalités entre la population migrante et native ont persisté empiriquement, voire augmenté et surtout, il y a eu une reproduction de ces inégalités de génération en génération. Une version de l'assimilation qui prend en compte les différentes critiques verra le jour récemment, en 2009, à l'initiative des sociologues Richard Alba et Victor Nee (Safi, 2011). Ces derniers intègrent la notion de distance sociale entre les groupes ethniques et parlent d'une convergence entre les groupes (et non de la population migrante vers les natifs) ainsi, la culture autochtone n'absorbe pas la culture du migrant. Finalement, ils affirment que l'intégration est indépendante des individus mais elle n'est ni naturelle, ni inévitable. Cette conception dépasse dès lors les biais assimilationnistes et ethnocentriques des premières théories de 1920¹³.

De manière générale, l'évolution des connaissances sur l'intégration des migrants pousse les chercheurs à moins se concentrer sur les processus d'absorption des populations étrangères par la culture native dominante, mais davantage sur les causes structurelles des problèmes d'intégration (Safi, 2011). Le problème ne viendrait dès lors pas d'une culture incompatible ou

¹³ Dahinden (2011) propose également de dépasser ce concept.

non-assimilable, mais de problèmes d'intervention. L'intégration structurelle serait donc un élément important pour les migrants.

Heckmann et Schnapper cités par Delahaye et al. (2019), soulignent également l'importance de la dimension structurelle dans l'intégration. En plus de cela, ces auteurs donnent trois autres dimensions essentielles à l'intégration, à savoir la dimension culturelle, sociale et identitaire (**figure 2**). Cette approche est intéressante, car elle permet de prendre en compte d'autres dimensions complémentaires.

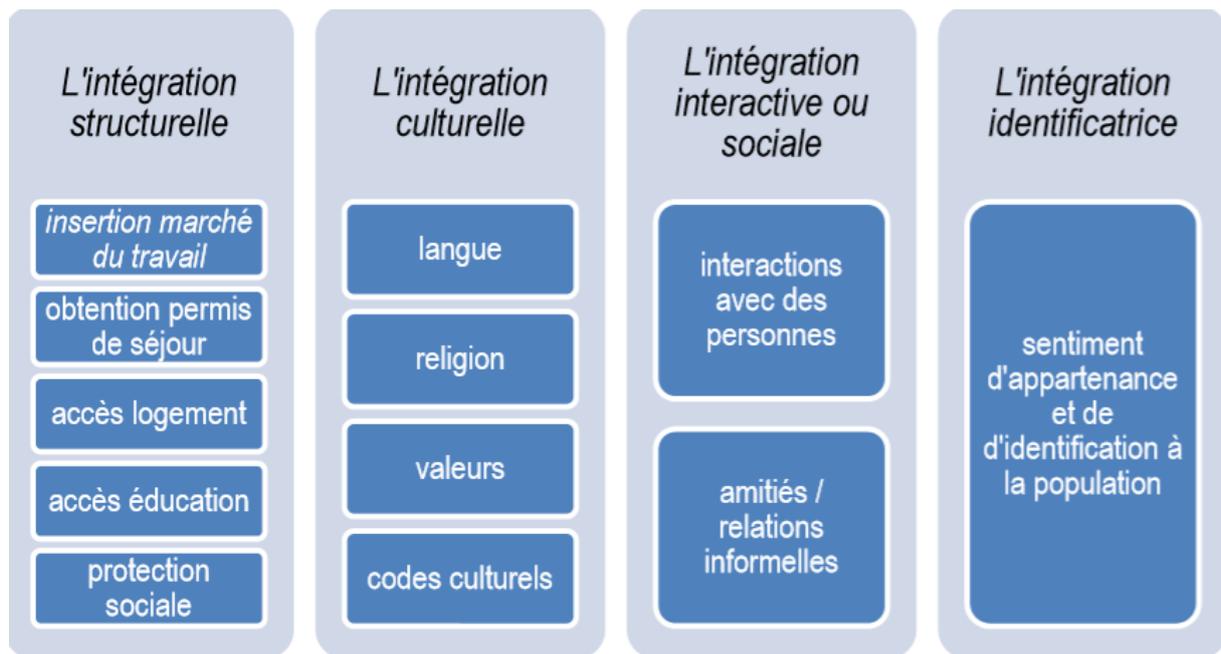


Figure 2 : Les dimensions de l'intégration selon Heckmann et Schnapper (*Delahaye et al., 2019 :29*)

Dans ce travail, nous allons aborder l'intégration sous l'optique structurelle, culturel, social et identifiatrice. Par « intégration socioprofessionnelle », nous entendons une insertion au marché de l'emploi qui correspond aux attentes de la personne migrante et à l'adéquation entre ses qualifications et l'emploi obtenu (Béji & Pellerin, 2011). À cette définition, nous souhaitons ajouter un aspect social et personnel. Ainsi, pour mesurer ce concept, nous comptons, en plus de la concordance entre le travail et la qualification, nous référer au sentiment d'intégration du réfugié. Ces quatre dimensions d'intégration seront un outil utile pour l'analyse thématique du récit des réfugiés.

2.2.2. La pratique en Suisse

a. Intégration des requérants d'asile

Nous pouvons nous intéresser à la définition que la Suisse donne de l'intégration dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). L'intégration est définie comme un objectif que les étrangers doivent atteindre afin de participer efficacement aux trois dimensions de la vie active que sont l'économie, le social et le culturel. L'accent est également mis sur l'apprentissage de la langue locale (article 4 LEI). La loi définit également, dans son article 58a alinéa 1, les conditions à remplir pour qu'un étranger soit considéré comme intégré. Elles se résument en 4 critères : « le respect de la sécurité et de l'ordre public », « le respect des valeurs de la Constitution », « les compétences linguistiques » et « la participation à la vie économique ou à l'acquisition d'une formation. » Toutefois, les programmes cantonaux d'intégration (PIC) accordent plus d'importance aux deux derniers critères. Nous pouvons donc supposer que la Suisse accorde une certaine importance à l'intégration structurelle (insertion au marché du travail ou accès à l'éducation), mais il existe des entraves à l'intégration professionnelle.

b. Permis et intégration professionnelle

L'intégration professionnelle est liée au type de permis. En effet, selon le permis, les droits d'exercer une activité professionnelle ne sont pas identiques. Nous avons résumé ces conditions dans le **tableau 1** suivant :

Permis	Autorisation de travail	Conditions
N	Après 3 mois passés en Suisse et prolongeable de 3 mois en raison d'une réponse négative (article 43 LAsi).	L'employeur doit donner priorité aux Suisses, ensuite aux permis C, puis B avant de pouvoir engagé un requérant bénéficiaire d'un permis N (article 21 LEI). De plus, ce dernier est soumis à une taxe de 10% du revenu que son employeur doit verser à la confédération (article 86 LAsi).
F	Oui	Depuis 2008, n'est plus soumis à la priorité (articles 21 LEI). Soumis à une taxe de 10% du revenu que son employeur doit verser à la confédération (article 86 LAsi).

Tableau 1 : Permis de séjour soumis à une autorisation de travail en Suisse. Les permis F réfugié, B et C ne sont pas soumis à ces limitations.

Pour les permis N et F, le fait de les conserver plusieurs années augmentent les difficultés d'insertion sur le marché du travail (Bertrand, 2017, 2019; Bolzman, 2016). Les permis F réfugié, B et C souffrent d'autres problèmes tels que la non reconnaissance de diplômes (Liebig et al., 2012). Plus particulièrement, le permis F réfugié se heurte (au même titre que le permis F) à la méconnaissance de la durée de séjour auquel le permis donne droit par les employeurs qui sont freinés par le qualificatif « provisoire » du document représentant un risque pour eux. Pourtant cette durée de séjour peut être importante.

L'intégration professionnelle est aussi une volonté politique des cantons et des communes. Les statistiques de l'asile de ces dernières années montrent qu'il existe des différences cantonales en ce qui concerne l'autorisation d'accès des requérants d'asile au marché du travail. Alors que pour certains cantons les requérants d'asile « représentent une force de travail indispensable », d'autres « multiplient les embuches et appliquent strictement la règle de la préférence nationale¹⁴. » Par exemple, dans les Grisons, un requérant sur trois exerce une activité professionnelle ; cette proportion est d'un sur huit à Neuchâtel, un sur cinquante dans les cantons de Berne et de Bâle et quasiment nulle dans le canton du Jura.

Pour faciliter ou entraver l'accès au marché du travail, les cantons disposent de deux voies légales : la préférence nationale à l'embauche qui donne la priorité à des personnes venant de Suisse¹⁵ ou d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange (UE/AELE). La deuxième voie consiste prolonger l'interdiction de travail initiale de trois mois supplémentaires. On assiste alors à de longs délais d'attente pour se voir octroyer une autorisation de travail. D'autres entraves, telles que les autorisations valables uniquement dans certaines branches et des retenues salariales contractuelles viennent compliquer la situation.

Ajoutons à cela, qu'une recherche montre que les cantons ayant un marché du travail inclusif ont des taux d'emplois significativement meilleurs pour les requérants d'asile en possession d'un permis N. De plus, les requérants dont la langue est proche du canton d'assignation bénéficient davantage de l'inclusivité du marché. Les cantons ont donc une responsabilité concernant le taux d'emplois des requérants d'asile (Slotwinsky & Stutzer, 2019).

¹⁴ https://www.swissinfo.ch/fre/politique/requ%C3%A9rants-d-asile-en-suisse_pas-tous-%C3%A9gaux-devant-le-droit-de-travailler/38641512

¹⁵ On pourrait même dire simplement « les ressortissants suisses natifs »

c. Intégration des réfugiés et obstacles

Parmi les autres obstacles à l'intégration au marché du travail pour les réfugiés Wanner (2017) mentionne, l'expérience migratoire et son effet sur l'état de santé, une formation déficitaire et par toujours transposable, et l'incertitude liée au statut de résidence. Il souligne que les deux facteurs explicatifs majeurs agissant sur la probabilité de travailler sont la nationalité et le permis de séjour. En ce qui concerne la nationalité plus particulièrement, les deux explications avancées par l'auteur sont d'une part, la discrimination des employeurs et le réseau ethnique¹⁶ auquel le réfugié a accès (Wanner, 2017). D'une part, l'explication de la discrimination est partagée par plusieurs autres auteurs (Auer et al., 2015; Fibbi et al., 2003; Zschirnt & Fibbi, 2019). D'autre part, l'exemple des Sri Lankais ayant un haut taux de participation au marché du travail en dépit de leur faible niveau de formation pourrait appuyer l'explication du réseau ethnique (Bertrand, 2017; Wanner, 2017; Wanner et al., 2016).

La vitesse de passage entre les permis est autre obstacle. Dans leur travail, Wanner, Bertrand et Steiner (2016) font suite à l'étude de Spadarotto et al. (2014). Le premier constat qu'ils font, est que les parcours d'intégration se traduisent par une grande hétérogénéité. Mais un point reste tout de même important à relever : le taux de passage d'un permis à l'autre est très bas, ce qui exprimerait le temps nécessaire à une stabilisation de la situation des personnes, mais aussi le temps que prennent les procédures légales pour s'appliquer. Plus généralement, d'autres études montrent que le statut est un facteur très important pour l'intégration professionnelle et que ce problème se pose à tous les niveaux. L'intégration rapide au marché du travail est associée à de meilleurs résultats et évite la stagnation économique, il est donc important de pouvoir accéder rapidement à un titre permettant de travailler sans entrave (Bolzman, 2016; Hainmueller et al., 2016; Liebig et al., 2012).

Notons tout de même que Bertrand (2017) souligne dans son travail que même après avoir obtenu un permis plus stable tel que le permis B ou C, qui augmentent significativement les chances d'entrer dans le marché de l'emploi, toutes choses égales par ailleurs, les réfugiés restent une population vulnérable sur le marché du travail (comparé aux autres étrangers). L'auteure nous propose donc d'imaginer un « échelon de vulnérabilité. » En bas de l'échelle (les moins vulnérables) se trouvent les Suisses et les étrangers de l'UE/AELE et d'Amérique

¹⁶ Dans la suite du travail, les termes réseau ethniques, coethnique, conationaux seront utilisés pour garder les termes de leurs auteurs.

du Nord. En haut de l'échelle, on trouve les permis N ou F. Entre les deux nous avons (du moins vulnérable au plus vulnérable) ; les étrangers extra-européens, les permis B et C. Ainsi, la législation suisse sur les permis crée donc une hiérarchie supplémentaire pour les réfugiés (Bertrand, 2019).

À tous ces obstacles, nous pouvons aussi ajouter le problème du placement aléatoire dans les cantons qui comme nous l'avons vu plus tôt entraîne une inégalité dans les chances d'intégration entre réfugiés (Auer, 2018).

Le parcours d'intégration des réfugiés est donc parsemé d'embûches et pourtant l'injonction à l'intégration subsiste. Dans ce chapitre, nous avons vu que l'intégration au marché du travail dépend principalement de deux éléments : le type de permis et la nationalité. Aussi, l'hypothèse du réseau ethnique entraînant des disparités nationales ouvrirait la voie à une explication par le réseau social.

3. Effets des réseaux sociaux sur l'intégration socioprofessionnelle des réfugiés

3.1. Réseaux sociaux : les concepts de base

Le réseau social, est un ensemble d'individus liés entre eux par des relations plus ou moins fortes. Ces relations appelés « liens » peuvent être de différents types (Saint-Charles & Mongeau, 2005). Ils peuvent être par exemple familiaux, amicaux, formels, informels, professionnels, positifs, négatifs, à sens unique ou réciproques.

Dans notre étude, nous considérons les liens familiaux (parents, fratries, enfants, familles proches ou éloignées), les liens amicaux et les liens formels (de travail et institutionnel).

Nous allons dans un premier temps présenter les concepts de base que sont l'homophilie, le soutien social et le capital social, puis présenter brièvement l'outil d'analyse qu'est le sociogramme.

a. Homophilie

Il est reconnu en science sociale que les réseaux tendent à ressembler aux individus qui les composent, c'est-à-dire qu'une personne aura tendance à avoir des individus lui ressemblant dans différentes dimensions (sexe, ethnie, statut, etc.) dans son réseau social (Mercklé, 2016; Saint-Charles & Mongeau, 2005). Dans un réseau personnel homophile, les individus qui le composent peuvent avoir différents types de liens avec « Ego »¹⁷ créant ainsi différents types de réseaux (de soutien, d'amitié, etc.) et ces types de liens peuvent mener à des avantages lorsqu'ils se recoupent. Dans cette optique, Saint-Charles et Mongeau (2005) nous citent l'exemple du travail de Ibarra sur les réseaux organisationnels portant sur les différences de sexe et de culture:

« Chez les hommes, les ressemblances entre la composition des deux types de réseaux [de travail et d'amitié] sont plus grandes, alors que les femmes ont tendance à avoir deux réseaux parallèles assez distincts l'un de l'autre. Cette différence se reflétant aussi entre des groupes culturels majoritaires et minoritaires. » (Saint-Charles & Mongeau, 2005)

¹⁷ Personne au centre du réseau social qui est le sujet interrogé par le chercheur. Plus de détail dans la partie *e.Sociogramme*

Ces différences donneraient de l'avantage aux groupes masculins et majoritaires qui ont plus de chance de se retrouver dans des postes importants. Notons aussi que les lieux de rencontre jouent un rôle important dans la formation de réseaux homogènes. En effet, ils réunissent souvent des individus socialement proches. Les groupes ethniques développent aussi des goûts particuliers, ce qui fait qu'une homophilie involontaire se crée (Mercklé, 2016; Rottmann-Aubé, 2018).

b. Soutien social

Il est important de distinguer le réseau social du réseau de soutien social. Effectivement, le premier prend en compte la structure du réseau et le nombre de relations alors que le second considère les relations qui sont sources de soutien (Ouellet, 2008). Parmi les types de soutien social possibles, nous avons par exemple l'émotionnel, l'instrumental, le compagnonnage, informationnel et le soutien estimé par la personne (Charbonneau & Turcotte, 2005; Gottlieb & Bergen, 2010). Il existe de nombreuses méthodes pour mesurer le soutien social. Dans ce travail, nous allons nous intéresser qu'au soutien matériel (financier) et émotionnel (conseil/professionnel).

L'approche des réseaux sociaux par le soutien social qu'ils procurent, a révélé que la composition du réseau a un impact sur le bien-être de l'individu (santé). De plus, dans les recherches en sciences sociales où l'isolement est considéré comme un « facteur de risque », les solutions mises en œuvre consistent en la création d'un réseau social susceptible de fournir les ressources nécessaires pour accompagner la personne dans sa situation changeante (Charbonneau & Turcotte, 2005).

Posséder un réseau personnel avec des liens proches permet de recevoir un soutien social efficace, mais ce type de réseau peut aussi maintenir l'individu en situation de détresse. De plus, il faut tenir compte de la réciprocité des liens, car l'individu doit donner aussi sa contribution à son réseau s'il veut pouvoir en mobiliser les ressources. Notons également que le soutien reçu est indépendant de la taille du réseau personnel et de sa densité¹⁸ (Beauregard & Dumont, 2005; Gottlieb & Bergen, 2010; Saint-Charles & Mongeau, 2005).

¹⁸ La densité d'un réseau social représente le nombre d'interconnexion entre les personnes. Il se mesure par le rapport entre le nombre de lien du réseau sur le nombre de lien maximum possible (Mercklé, 2016, p.26; Saint-Charles & Mongeau, 2005).

c. Capital social

Initié par le sociologue français Pierre Bourdieu, le concept de capital représente la quantité de pouvoir et de ressources qu'un individu peut utiliser. Delas et Milly (2015), résument l'idée de l'auteur comme suit :

« Capital social : réseau de relations sociales d'un individu. Son volume « dépend de l'étendue des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auquel il est lié ». Il dépend des institutions qui favorisent les échanges légitimes et excluent les autres (rallyes, clubs, pratiques collectives comme le sport) et du travail de sociabilité. » (Delas & Milly, 2015, p.340)

Nous ajoutons aussi que, le capital social représente la capacité de la personne à mobiliser son réseau pour en tirer avantage. Car d'autres auteurs suggèrent que la simple de présence de ressources dans son réseau social ne suffit pas, mais qu'il faut aussi tenir compte de l'accès à ces dernières (Charbonneau & Turcotte, 2005).

d. Homophilie et capital social

Du fait de l'homophilie, les membres du réseau personnel d'un individu sont très similaires ce qui en résulterait un effet multiplicateur des avantages déjà présents. Ainsi conçu, un réseau en lui-même n'accorde pas de capital social, mais ce capital dépend de la composition du réseau de l'individu et de la capacité de ce dernier à le mobiliser, et ces deux conditions dépendent elles-mêmes des caractéristiques de l'individu. Il faut comprendre que les avantages d'un individu auront tendance à perdurer dans son réseau social. Il faut définir le capital social comme la taille du réseau personnel, le volume de ressources dans le réseau et les probabilités d'y avoir accès (Mercklé, 2016). Mais la structure du réseau compte aussi.

À travers le concept de trou structural, défini comme une relation de non-redondance entre deux contacts¹⁹, Burt cité par Mercklé (2016) élabore une mesure de contrainte selon laquelle, plus les « liens faibles » sont nombreux et connectent des composantes qui seraient séparées autrement (« trous structuraux »), moins la contrainte est grande et plus le capital social est élevé. Pour maximiser l'efficacité relationnelle de son réseau, l'individu devrait augmenter le nombre de « liens faibles » et minimiser le nombre de connexions entre ces relations.

¹⁹ C'est-à-dire une relation indirecte entre deux individus, une personne gagne en avantage stratégique à pouvoir négocier entre deux personnes qui ne sont pas en contact.

Bien que proches et utilisant la même base, le réseau social, le réseau de soutien social et le capital social sont bien trois objets distincts. Cette différenciation est importante, car la plus grande partie de littérature se concentrant sur l'effet du réseau social sur l'intégration au marché du travail se base sur l'explication du capital social²⁰. Le capital social serait lié aux « liens faibles », alors que le soutien social serait lié aux « liens forts ». Dans notre travail, nous souhaitons mettre en lumière l'importance du réseau de soutien pour les personnes ne bénéficiant pas d'un capital social élevé.

e. Sociogramme

Le premier à avoir mis en place une méthode d'analyse des réseaux sociaux en sciences sociales est Moreno. Il donne le nom de sociométrie à cette méthode. La représentation graphique la plus utilisée des réseaux sociaux est le sociogramme. C'est un diagramme représentant des sommets ou des objets appelés « nœuds » qui sont liés entre eux par des « liens », le plus souvent représentés par des courbes (**Figure 3**). Les sommets peuvent être des institutions, des idées ou des objets ; dans notre cas, ils représentent des individus.

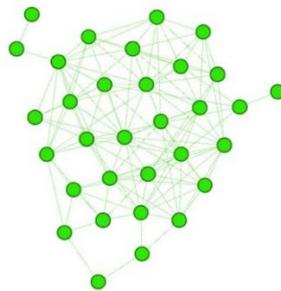


Figure 3 : Aspect d'un sociogramme

Lorsqu'on étudie les réseaux sociaux des individus, deux approches sont possibles. La première est une vision plus structurelle et vise à définir dans un premier temps, un groupe social d'analyse délimité par des critères visibles ou choisis par l'auteur (membres d'une même entreprise, d'une même communauté, etc.). Dans cette approche, la collecte de données se fait soit par le biais d'un observateur externe, soit par un questionnaire. Les éléments pris en considération sont objectivement observables. Une autre approche consiste, à partir d'un individu, à recréer son réseau de relation. On appelle ce type de sociogramme un réseau « égocentré » (ou réseau personnel), car le répondant appelé « Ego » dans le diagramme, occupe

²⁰ Plus d'information au point 3.2. *Réseaux sociaux et marché du travail*

désormais une place centrale et les membres de son réseau son appelés « alter » (**Figure 4**). Cette dernière approche est très souvent utilisée en analyse de réseaux sociaux pour les chercheurs s'intéressant au soutien social. La méthode de collecte des données consiste en des entretiens qualitatifs approfondis avec « Ego » afin de relever le point de vue subjectif du répondant (Saint-Charles & Mongeau, 2005).

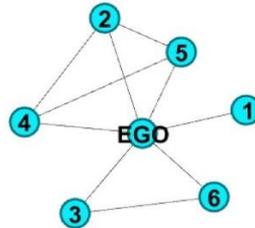


Figure 4 : Aspect d'un réseau égocentré. « Ego » est le répondant et les numéros 1 à 6 sont appelés « alter ».

Cette approche égocentrée a été utilisée par Rottman-Aubé (2018) pour analyser le réseau personnel des migrants au Québec (**Figure 5**). Ici les « nœuds » représentent des individus et leur place dans les cercles indique leur distance par rapport au répondant situé au centre (Ego).

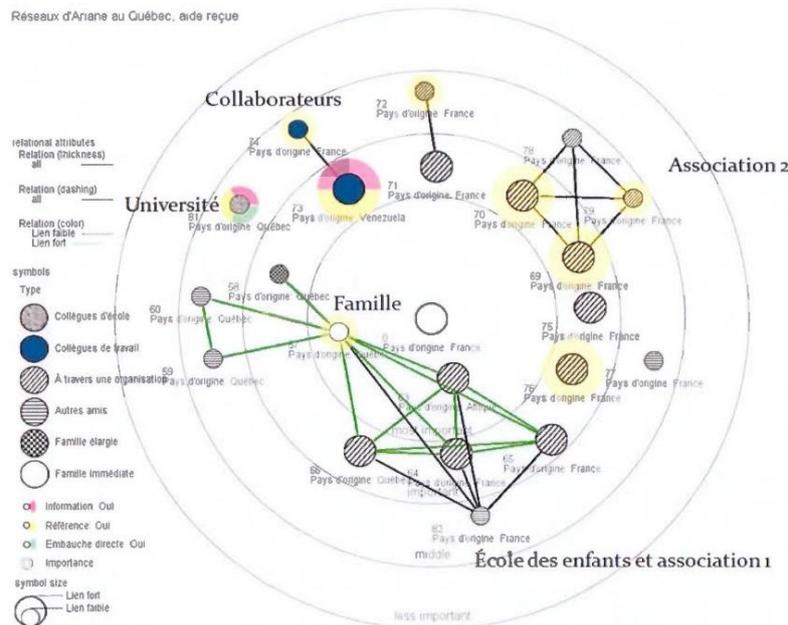


Figure 5 : Exemple de sociogramme utilisé dans l'étude de réseaux des migrants au Québec (Rottman-Aubé, 2018)

Nous trouvons cette méthode originale et très intéressante pour traiter le cas des réfugiés, car elle pourrait mettre en avant des éléments influençant le parcours migratoire de ces derniers.

3.2. Réseaux sociaux et marché du travail

La littérature s'accorde sur le fait que les réseaux personnels sont souvent mobilisés par les individus aux cours de leur carrière et que suivant les caractéristiques individuelles prises en compte, le réseau social s'avère être un outil efficace pour trouver un emploi. Les « liens faibles » seraient, selon la littérature, plus efficaces que les « liens forts » pour accéder à une meilleure position et à un meilleur revenu dans le marché de l'emploi (Burns et al., 2010; Franzen, 2006; Glitz, 2013; Granovetter, 1973; Langlois, 2005; Oesch & von Ow, 2017; Turtschi, 2015). Il faut noter que toutes ses études se concentrent principalement sur les emplois du secteur tertiaire et dans un environnement généralement compétitif.

L'étude la plus citée du domaine est celle de Granovetter (1973). Elle place les bases théoriques de nombreuses recherches sur la question de la relation entre le réseau social et les bénéfices sur le marché de l'emploi. Il va, dans un premier temps, montrer que les « liens forts » ne peuvent être des « *bridge* » (« ponts ») qui représentent un lien qui est l'unique passage entre deux points et en déduire qu'une information qui ne passerait que par des « liens forts » ne tournerait que dans la même « clique » (groupe d'individus fortement interconnectés). Alors que les « liens faibles » permettent à l'information de circuler entre plusieurs « cliques » et permet donc à un individu d'obtenir des informations « nouvelles » (Granovetter, 1973).

Nous pouvons citer un exemple très parlant. Une étude conduite par Langlois (1977) sur les moyens mis en œuvre par les travailleurs d'un ministère québécois pour obtenir leur poste, montre que les « liens forts ont joué » un rôle important dans l'acquisition d'informations pour un poste quelconque, alors que les « liens faibles » ont servi dans l'accès à des postes de dirigeants (cadres et administrateurs). L'auteur conclut en indiquant que les informations que les personnes reçoivent par le biais de leur réseau sont conditionnées par la structure de celui-ci et par leur position au sein de celui-ci. Le statut de la personne joue donc un rôle non-négligeable dans sa capacité à exploiter son réseau social.

Pour appuyer ce point, nous pouvons suivre par un exemple d'enquête suisse conduite par Turtschi (2015) sur la réinsertion des chômeurs au marché du travail. Le but de l'enquête était de voir dans quelle mesure le réseau du chômeur l'aidait à retrouver du travail. Dans cette étude, bénéficier d'un avantage signifie avoir plus de ressources et donc un meilleur accès à l'information, un réseau plus étendu, un accès significativement meilleur à l'information, de plus grandes chances d'être recommandé et recevoir plus de soutien de la part de son réseau. Ainsi, l'auteur fait les constats suivants :

- le réseau social des profils avantageux (Homme/Suisse/bon niveau de formation) était lui-même avantageux (pour cause de similitude/homophilie)
- bien que les profils désavantageux puissent compenser partiellement leur écart avec leur réseau familial, l'écart reste important.

Il conclut donc que les réseaux ont tendance à accroître les inégalités de réinsertion entre les profils puisque les avantages s'y prolongent. Par contre, l'auteur signale que le désavantage structurel des profils vulnérables n'est peut-être pas dû à leur réseau social puisqu'il y a quelques exceptions remarquables et que l'utilisation des réseaux est différente entre les individus (par exemple selon la nationalité). À la suite de ces résultats, l'auteur nous recommande de dépasser la simple catégorisation de « liens forts » et « liens faibles » et de prendre en considération les relations dans leur complexité.

Comme nous l'avons déjà évoqué, la majorité des études du domaine se concentre sur l'efficacité des liens dans l'obtention d'un emploi de bonne qualité (position et rémunération). Pourtant, ce n'est pas la seule utilité du réseau social.

Turtschi (2015) définit quatre fonctions au réseau social dans l'accès à un emploi. Premièrement, il permet de faire circuler l'information potentiellement importante pour l'individu. Deuxièmement, il donne la possibilité d'obtenir une recommandation. Ensuite, il offre un soutien social permettant au travailleur de maintenir une santé mentale et financière. Finalement, il représente une preuve de compétence sociale.

Dans la plupart des études, le réseau social n'est considéré que dans la première et la deuxième fonction, soit principalement que sous l'optique du capital social. Même s'il arrive que les auteurs accordent une importance au type de lien, la structure du réseau de l'individu n'est généralement pas prise en compte.

Dans notre travail, nous souhaitons prendre en compte la troisième fonction du réseau social dans l'accès à un emploi, car cette optique concorde avec notre point de vu. En effet, comme nous allons le voir dans la partie suivante, le réseau social des réfugiés aura tendance à être moins fourni en capital social. Mais nous pensons que le soutien social pourrait être important et particulièrement dans le cas des réseaux coethniques.

3.3. Articulation entre le réseau social et l'intégration socioprofessionnelle des migrants

a. Réseau ethnique, homophilie et capital social

L'ethnicité serait le plus fort des facteurs provoquant l'homophilie devant l'âge, le sexe, la religion, l'éducation et la profession (McPherson et al., 2001). En effet, dans son étude réalisée sur le réseau social de 250 habitants (étrangers et natifs) de la ville de Neuchâtel en Suisse, Dahinden (2011) a montré que les deux facteurs ayant l'effet le plus important sur l'homophilie²¹ dans les réseaux sociaux sont la nationalité et l'origine ethnorégionale (Suisse, Europe du Sud, Europe centrale et du Nord, hors Europe).

Il faut tout de même garder en tête le fait que la constitution du réseau social est très variable, à la fois dans le temps (donc dynamique), mais également dans ses nombreuses caractéristiques :

« D'autres études ont aussi montré que l'objectif migratoire, le lieu de résidence, la présence ou l'absence de parenté, la présence ou l'absence de communauté, la fréquentation d'un lieu de culte, les valeurs familiales, le degré et le type d'activité sociale, le statut socioéconomique, le milieu de travail, les capacités de naviguer entre plusieurs identités ou appartenances, ont une incidence sur le développement des réseaux des personnes migrantes. » (Rottmann-Aubé, 2018).

Une étude réalisée aux Etats-Unis, montre qu'en résidence mixte entre migrants et autochtones, les premiers ont tendance à avoir recours à un réseau extra-ethnique, alors qu'en cas de ségrégation résidentielle ethnique, les personnes ont tendance à utiliser bien plus souvent leur réseau ethnique (Levanon, 2011). Ainsi, la répartition spatiale joue également un rôle dans la formation et l'utilisation des réseaux sociaux des migrants. Tous ces facteurs peuvent influencer sur la formation d'un réseau coethnique de manière importante.

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, l'effet de cette homophilie combiné au capital social serait une accumulation des avantages pour les personnes en bonne position et un capital social moindre pour les personnes en mauvaise position (ici les migrants et les réfugiés). C'est d'ailleurs ce que relève Dahinden (2011) dans son enquête lorsqu'elle mesure le capital social de son échantillon :

²¹ L'auteure parle de facteurs de ségrégation.

« Who are ultimately the persons that display high volumes of network social capital ? Being born in Switzerland or central or Northern Europe, possessing high educational capital, being Protestant, immobile (or on the other hand, highly mobile), and having a high salary are items that are associated with high values for network variety and volume. On the other hand, the following characteristics point to low volumes of network social capital : people from Southern Europe or outside Europe, working migrants or those having arrived through asylum, Catholics (and to lesser degree Muslims), persons having experienced a one-way migration and lived in the country of origin or in Switzerland, and those possessing a residence or an annual permit. » (Dahinden, 2011)

Dans cette perspective, nous pouvons supposer que le capital social des migrants (et des réfugiés) est moins efficace que celui des natifs et aurait donc peu d'utilité sur le marché de l'emploi (information et recommandation). De plus les premiers auraient donc principalement un réseau coethnique (ou conational). Cela nous encourage dans l'utilisation du concept de soutien social.

b. Réseau coethnique et avantages structurels

Selon Rottmann-Aubé (2018), le réseau ethnique ne signifie pas forcément « liens forts » et ne mène pas nécessairement à un emploi à faible revenu. Et les liens extra-ethniques ne représentent pas nécessairement des « liens faibles » et donc de meilleures opportunités. C'est également le point de vue de Li (2004), ce dernier critique les approches antérieures sur les immigrants qui voient en la communauté ethnique un piège pour la mobilité sociale. L'auteur soutient que le lien n'est pas automatique et que l'économie des enclaves ethniques a pu montrer que pour certaines communautés, ces liens sont un moyen de succès non-négligeable, ce que pensent d'autres auteurs également (Li, 2004; Portes & Manning, 2006).

De manière similaire, dans son travail sur l'intégration économique des immigrants lors des 6 premiers mois suivant leur arrivée, Jean (2007) trouve que les informations circulant dans les relations de même groupe ethnique, ont un impact positif sur la vitesse d'accès au premier emploi. En effet, il est plus avantageux d'avoir recours à des liens extra-ethniques avec des groupes ayant un statut plus élevé que son groupe (Ooka & Wellman, 2006). De manière générale, partir de la vision simplificatrice que les relations coethniques seraient d'office proches et de moins bonne qualité, cache les inégalités entre les différents groupes ethniques.

Pour appuyer ces propos, Rottman-Aubé (2018) cite deux études réalisées au Danemark et à Montréal, montrant que les liens ethniques favorisent l'intégration sociale et professionnelle²². Reprenant l'explication de Sanders et Nee, il affirme que la communauté permettrait un soutien qui aiderait à la stabilisation dans un premier temps, fournissant les ressources importantes pour cela (réseau, information, etc.). De plus, le fait d'obtenir un métier de moindre importance au début ne pourrait être qu'une étape.

En se référant à plusieurs auteurs, Jean (2007) fait la proposition suivante :

« Les réseaux ethniques sont en effet le type de réseau dans lequel la force des liens entre les membres, le sentiment partagé d'une obligation morale d'entraide et les normes même du groupe, constituent l'élément primordial de leur force dans la société d'accueil pour ceux qui y prennent part. Ces réseaux peuvent constituer également de[s] ponts entre les employeurs et les immigrants, notamment dans la communauté ethnique. » (Jean, 2007)

Ainsi il est possible que le réseau coethnique soit une source de soutien pour le réfugié qui en bénéficie.

c. Réseau coethnique, réseau de soutien et santé

Il arrive dans le parcours des réfugiés que ceux-ci aient des problèmes de santé physique ou mental. Malgré leur problème, on attend d'eux un effort d'intégration et une indépendance financière, alors même que des études montrent qu'une mauvaise santé mentale a un effet négatif sur les performances dans le marché de l'emploi (Frijters et al., 2010). Ouellet (2008) met en avant le fait que le réseau de soutien est un élément important pour les migrants au début de l'établissement, car il évite la désorientation, il est une source d'information et une protection psychologique et permet aux nouveaux arrivants de s'adapter à leur propre rythme. Sachant que les réfugiés peuvent être exposés à des problèmes de santé et que ceux-ci peuvent ralentir l'intégration, le réseau de soutien jouerait un rôle important (Bischoff et al., 2008; Hynie, 2018; Priebe, S et al., 2016; Schick et al., 2016).

Naturellement, ce réseau de soutien n'est pas forcément ethnique, du moment où il procure un soutien mental et émotionnel, il peut avoir un effet bénéfique sur le réfugié.

²² La première étude *Bridge Over Troubled Water? Migration and Social Capital* (2008) de Nannestad et al. concerne les migrants non-occidentaux au Danemark et la seconde étude *Le capital social collectif des Sud-Asiatiques de Montréal : De l'entre soi au mainstream* (2013) de Fior concerne les migrants Sud-Asiatiques à Montréal.

d. Cas Suisse, répartition des réfugiés et réseau coethnique

Comme il a été mentionné plus tôt, en Suisse, l'attribution des réfugiés à un canton se fait de manière aléatoire. Ce placement peut conduire à des difficultés supplémentaires pour l'intégration sociale et professionnelle du réfugié, notamment en ce qui concerne la maîtrise de la langue, mais également les difficultés juridiques d'intégration (Auer, 2018; Kress, 2019). S'appuyant sur la particularité de répartition des réfugiés en Suisse, une étude montre que le fait d'être affecté à des zones où vivent et travaillent de nombreux migrants coethniques facilite l'entrée des réfugiés sur le marché du travail suisse. Ces effets sur l'emploi atteignent leur apogée environ 3 ans après l'arrivée des réfugiés et se dissipent quelque peu avec un séjour plus long. Les auteurs constatent également que les réfugiés qui vivent dans des groupes ethniques sont plus susceptibles d'avoir un emploi à plein temps et que cet effet persiste pendant au moins 5 ans après leur arrivée (Martén et al., 2019). Les chercheurs pensent que c'est l'effet de l'information sur les postes disponibles obtenu par le biais du réseau ethnique qui permet cette entrée facilitée au marché du travail, puisque parmi les réfugiés employés par la même entreprise, une forte proportion partage la même nationalité, ethnicité ou langue.

Il faut toutefois souligner les nombreuses limites du travail. Premièrement, la mesure du réseau ethnique se base sur le nombre de conationaux dans le canton sans pouvoir mettre en évidence l'existence d'un réseau et l'adhésion des individus à ce réseau dans le cas où il existerait. De plus, les effets sont relativement faibles, notamment dans l'augmentation dans la probabilité d'être employé (au maximum de 3%). Enfin, ils n'ont pas dans leurs variables de contrôle les méthodes utilisées dans la recherche d'emploi qui pourraient avoir un effet sur l'employabilité (réseau social, méthode formelle et aide à l'intégration professionnelle). Il faudrait pouvoir relever réellement les méthodes utilisées par les réfugiés pour obtenir du travail par le biais d'entretiens pour pouvoir justifier l'hypothèse.

4. Cadre méthodologique

4.1. Hypothèses de travail

Au vu de la littérature présentée, nous avons formulé deux hypothèses :

- Nous pensons que de manière générale, le primo-réseau des requérants d'asile, c'est-à-dire le premier réseau formé en arrivant en Suisse, aura tendance à être très restreint (voire inexistant) au début de leur parcours, rendant ainsi leur intégration difficile. En arrivant dans un nouveau pays, les personnes se retrouvent sans connaissances proches, si elles ne sont pas venues dans le cadre d'un regroupement familial. De plus, la littérature suggère que l'homophilie coethnique prime sur d'autres caractéristiques de la personne. De ce fait, nous prévoyons qu'en l'absence d'une communauté ethnique conséquente, le réseau de la personne en sera d'autant plus réduit.
- Nous pensons que la présence d'un réseau coethnique dense et solidaire favoriserait les premières périodes d'intégration des requérants qui décideraient de le rejoindre. Ainsi, si le requérant est rapidement en lien avec ce réseau, il en bénéficie de manière efficace. En effet, comme nous l'avons vu dans la littérature, le réseau apporterait les premières ressources essentielles dès l'arrivée en Suisse (information, soutien matériel et émotionnel). Ainsi, le sentiment d'intégration socioprofessionnel aura tendance à être plus positif et être négativement corrélé au sentiment d'isolement. Nous n'appuyons pas la thèse d'une efficacité informationnelle du réseau coethnique facilitant l'accès au marché du travail, car nous n'avons pas de preuves suffisamment robustes pour en proposer l'hypothèse²³.

Dans ce travail, nous n'accorderons donc ni de grande importance à la capacité du réseau dans l'obtention d'un emploi ni de grande considération sur la performance dans le marché du travail, sauf si la personne le mentionne elle-même. Nous préférons relever en quoi le réseau (coethnique) influence le parcours migratoire et l'intégration socioprofessionnel du réfugié. Il est nécessaire, pour cela, d'utiliser une méthode compréhensive qui prend en compte le ressenti et les besoins du réfugié ainsi que la complexité de son réseau social.

²³ Nous n'avons pas assez d'études concluantes allant dans ce sens et la littérature montre que le capital social des migrants (réfugiés) n'est pas très riche, même si le réseau coethnique n'est pas nécessairement négatif pour eux.

4.2. Méthode de collecte des données

4.1.1. Entretiens

Dans ce travail, nous comptons réaliser des entretiens semi-dirigés pour relever différentes informations sur l'échantillon étudié (réfugiés). La première partie de ces entretiens (les trois premières sections) se concentre sur le récit du répondant. Dans la seconde partie de l'entretien, nous allons principalement nous utiliser la méthode de Rottman-Aubé (2018) qui consiste en la production d'un réseau égo-centré de l'individu interviewé avec l'aide de ce dernier.

Notre échantillon aurait compté sept personnes, de sexe, de nationalité, d'âge et de permis de séjour différents (F, F réfugié, B, C et naturalisés). Notre but était de réaliser une enquête rétrospective pour dégager la structure des réseaux des réfugiés et leur évolution dans le temps. Pour ce faire, nous avons préparé une grille d'entretien semi-directive à soumettre à nos sept répondants (voir annexe). Nous souhaitons réaliser un travail qualitatif et laisser les répondants s'exprimer le plus librement possible.

Comme le soulignent Rottmann-Aubé (2018) et Ouellet (2008), beaucoup d'approches se sont concentrées sur l'effet du réseau social et du capital social sur l'intégration socioprofessionnelle des migrants. Mais ces études ne donnent pas assez d'importance à l'acteur, au rôle qu'il joue dans la construction de son réseau et le soutien social que celui-ci peut lui apporter. Il faudrait pouvoir prendre en compte la perception de la personne afin d'éviter de tomber dans des explications mécaniques et structurelles où seul le réseau serait capable de nous renseigner sur la condition du réfugié. Des informations telles que le ressenti de celui-ci, ses objectifs, la construction de son réseau social ou la qualité des liens, sont aussi importantes pour appréhender l'insertion socioprofessionnelle.

Une fois nos données récoltées, nous comptons faire une analyse textuelle. Pour cela, les résultats auraient été synthétisés en quatre thématiques reprenant la typologie de Heckmann et Schnapper sur l'intégration (Delahaye et al., 2019): intégration structurelle, intégration culturelle, intégration sociale et intégration identificatrice.

4.1.2. Grille d'entretien

Les questions étant très sensibles, nous nous attendons à ce que toutes les informations ne soient pas divulguées lors des entretiens. Notre **grille d'entretien** se subdivise en quatre sections.

La première a pour but de recueillir les informations sociodémographiques de la personne (question sur l'âge, le sexe, l'état-civil, etc.) pour connaître son identité et son permis de séjour. Dans la revue de la littérature, nous avons vu que ces paramètres ont une grande influence sur l'intégration socioprofessionnel (particulièrement le type de permis) et la formation du réseau social (cas d'homophilie).

La deuxième section aborde le parcours migratoire du requérant, depuis son pays d'origine jusqu'à son arrivé en Suisse. Elle aborde des questions telles que les raisons de son départ, son accueil en Suisse et ses premiers contacts. La question principale concerne les moyens utilisés par le réfugié, un fois arrivé en Suisse, pour trouver les informations et les ressources dont il avait besoin. Nous pensons que le réseau peut jouer un rôle dans cette première étape, tant dans la motivation au départ que dans les informations reçu sur la destination, l'accueil en Suisse et l'aide au début de l'intégration.

La troisième section s'intéresse au réseau social du répondant et son intégration socioprofessionnelle. Cette section est spécifiquement réalisée pour tester la première et la seconde hypothèse concernant la taille du primo-réseau et son influence sur l'accueil du réfugié. Nous nous intéressons à la constitution de son réseau, à son évolution et à son sentiment d'intégration. La question centrale cherche à connaître les évènements significatifs de son parcours migratoire et professionnel, et à voir comment son réseau l'a aidé dans ces situations.

Partant de nos hypothèses, nous nous attendons donc à ce qu'une personne isolée ne se sente pas intégrée socioprofessionnellement et que l'absence d'une communauté ethnique augmente ce sentiment. Nous prévoyons également, que les réfugiés auront tendance à avoir plus de lien avec des personnes partageant la même ethnie.

La dernière section va se concentrer sur la structure du réseau, en ciblant les liens les plus importants évoqués par la personne et observer leur nature, leur interconnexion et l'apport qu'ils ont sur le quotidien de la personne répondante. Les noms retenus seront ceux qui auront été cités le plus souvent et qui seront jugés importants par le répondant. Nous préférons éviter

d'utiliser un générateur de nom²⁴ car le processus est chronophage et nous pensons que l'utilisation d'une série de noms générée par le récit de la personne est plus pertinente pour notre travail. Nous allons également limiter le nombre de personnes significatives à cinq pour éviter de complexifier l'entretien²⁵. Ainsi, nous gagnons du temps et nous pouvons nous concentrer en profondeur sur la réalisation participative du réseau personnel du répondant. Le but étant de schématiser le réseau de la personne sous la forme d'un sociogramme selon la méthode de Rottman-Aubé (2018).

La méthode est simple, à l'aide d'un guide écrit et du chercheur, la personne complète une grande feuille sur lequel est dessiné un petit cercle la représentant entouré de quatre grands cercles concentriques indiquant le niveau de distance sociale au premier cercle. La personne dispose de matériel tel que des autocollants, des surligneurs, des crayons et des feutres pour perfectionner le sociogramme. Elle devra dans un premier temps placer les noms générés dans le schéma en fonction de leur proximité à elle, lier tous les sommets et indiquer les types de liens entretenus. Ensuite, elle devra indiquer du mieux possibles les informations sociodémographiques du guide (nationalité, âge, sexe, etc.) pour chaque sommet. Puis elle répondra à une série de question sur les circonstances de rencontre avec les personnes de son réseau et leurs modalités. Elle devra finalement signaler de qui elle peut attendre un soutien en cas de difficulté financière, matérielle, professionnelle et émotionnelle.

En suivant nos hypothèses, les liens ethniques pourraient être la source de soutien la plus importante et ce soutien serait positivement corrélé avec le sentiment d'intégration socioprofessionnel. Nous nous attendons à ce que les répondant mentionnent d'avantage de liens coethniques dans le soutien perçu et potentiel.

²⁴ Méthode dont le but est de poser des questions particulières pour obtenir du répondant une série de nom (ex. « Qui sont les personnes significatives de votre réseau ? », « De qui pouvez-vous attendre du soutien matériel »). (Charbonneau & Turcotte, 2005)

²⁵ Il est possible d'élargir le nombre de personne si le répondant le souhaite et que cela soit vraiment nécessaire.

5. Conclusion

Dans le présent travail, nous avons tenté de faire une revue de la littérature pour mettre en parallèle deux concepts : l'intégration socioprofessionnelle des réfugiés et l'analyse des réseaux sociaux. Nous avons vu que la dernière approche a déjà été utilisée pour observer les performances sur le marché du travail des natifs et des migrants.

À la suite de cette littérature, nous avons pu relever d'une part que le réseau personnel tend à être homophile, ce qui peut favoriser la formation de réseaux coethniques. Mais cette homophilie sur le marché du travail tend à avantager ceux qui sont déjà bien placés (nationalité, sexe et autres capitaux). Il semble alors que le réseau ethnique ne puisse pas être d'une grande aide, voire être une impasse pour l'intégration professionnelle comme le soulignent certaines études. Pourtant, la littérature met en évidence le fait qu'il n'existait pas de lien mécanique entre l'appartenance à un réseau coethnique et un désavantage sur le marché de l'emploi puisque d'autres facteurs entrent en compte comme le statut de son groupe ethnique. De plus, elle montre aussi que pour le cas des réfugiés en Suisse, la présence de conationaux pourrait augmenter la participation au marché du travail.

D'autre part, nous avons exploré la possibilité que le réseau ethnique soit un soutien non-négligeable pour les réfugiés. En effet, il pourrait améliorer leurs conditions en leur offrant des informations et en répondant à leurs besoins matériels et psychologiques. Quelques études s'accordent sur l'effet bénéfique du réseau social sur la santé et de surcroît sur l'intégration des migrants.

Cette revue de la littérature est loin d'être complète et n'a pu explorer que partiellement les thèmes que sont l'analyse des réseaux sociaux, l'intégration des réfugiés, l'insertion au marché du travail et leurs interactions. Il subsiste des lacunes dans ce travail. La procédure d'asile suisse n'est présentée que dans les grandes lignes et la partie exposant la conception de l'intégration ne représente pas l'état des débats sur la question, mais avance un point de vue spécifique. En ce qui concerne le chapitre sur les réseaux sociaux, les méthodes sont brièvement exposées et les concepts d'homophilie, de capital social et de réseau de soutien sont expliqués de manière sommaire. De plus, il a manqué une revue conséquente des travaux sur les liens entre le réseau social et les performances sur le marché du travail (pour les migrants ou les natifs). Précisément, notre revue de la littérature n'a servi qu'à appuyer le rôle du réseau ethnique, négligeant ainsi d'autres approches qu'il aurait été intéressant de mettre en discussion.

Pour revenir sur le cas de la Suisse, la littérature a mis en évidence le fait que l'intégration structurelle des réfugiés dépend de nombreux facteurs, dont les plus importants : le permis et la nationalité. Les études sur le sujet ont apporté une explication satisfaisante au premier facteur et ont suggéré des hypothèses au second. Nous pouvons compter parmi ces hypothèses le réseau ethnique du réfugié. Le présent travail aurait pu contribuer à la littérature en offrant une approche qualitative et peut-être quelques éléments d'explications.

Notons quand même qu'avec le faible échantillon prévu à la base de ce travail, la difficulté d'accès à la population cible et la restriction géographique²⁶, il aurait été impossible de généraliser les résultats. Même si une tendance venait à être observée, il faudrait prendre le constat avec précaution.

Il aurait été intéressant d'étudier sur le terrain comment le réseau social du réfugié influence son intégration socioprofessionnelle et son parcours migratoire au travers d'une enquête. Mais cela n'a pas été possible en raison du coronavirus.

Il aurait aussi été intéressant, en cas de résultats satisfaisants, de pousser la recherche plus loin en réalisant une enquête longitudinale par des entretiens qualitatifs afin d'étudier la dynamique des réseaux sociaux des réfugiés dès leur arrivée en Suisse, car cette approche permettrait d'approfondir l'analyse (Charbonneau & Turcotte, 2005; Maisonobe, 2013).

De manière générale, nous pensons que la présence d'un réseau adapté, pourrait éventuellement améliorer la situation et l'intégration des réfugiés, mais il faudrait plus d'études complètes pour le vérifier.

²⁶ Il était prévu de réaliser l'expérience à Genève et de demander l'accord pour passer des entretiens avec les associations *Camarada* et *Carrefour Orientation Solidarité*.

6. Bibliographie

- Auer, D. (2018). Language roulette – the effect of random placement on refugees' labour market integration. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(3), 341-362.
<https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1304208>
- Auer, D., Bonoli, G., & Fossati, F. (2015). It's Discrimination, Stupid : Labour Market (Re-) Entry Difficulties among Different Immigrant Groups in Switzerland. *National Center of Competence in Research – The Migration-Mobility Nexus, Working Paper Series*(2).
https://nccr-onthemove.ch/wp_live14/wp-content/uploads/2013/01/nccrotm-WP2-Auer-Bonoli-Fossati.pdf
- Beauregard, L., & Dumont, S. (2005). La mesure du soutien social. *Service social*, 45(3), 55-76.
<https://doi.org/10.7202/706737ar>
- Béji, K., & Pellerin, A. (2011). Intégration socioprofessionnelle des immigrants récents au Québec : Le rôle de l'information et des réseaux sociaux. *Relations industrielles*, 65(4), 562-583. <https://doi.org/10.7202/045586ar>
- Bertrand, A.-L. (2017). *Réfugiés en Suisse : Trajectoire d'asile et intégration professionnelle* [Thèse de doctorat., Université de Genève]. <https://doi.org/10.13097/archive-ouverte/unige:98194>
- Bertrand, A.-L. (2019). Refugees' trajectories in Switzerland : Impact of residence permits on labour market integration. *Quetelet Journal*, 7(1), 71-99.
<https://doi.org/10.14428/rqj2019.07.01.03>
- Bessy, C., & Marchal, E. (2009). Le rôle des réseaux et du marché dans les recrutements : Enquête auprès des entreprises. *Revue Française de Socio-Économie*, 3(1), 121.
<https://doi.org/10.3917/rfse.003.0121>

- Bischoff, A., Schneider, M., Denhaerynck, K., & Battegay, E. (2008). Health and ill health of asylum seekers in Switzerland : An epidemiological study. *The European Journal of Public Health, 19*(1), 59-64. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckn113>
- Bolzman, C. (2016). Précarité juridique et précarité socio-économique : Le cas des personnes admises provisoirement dans le cadre de l'asile. *Pensée plurielle, 42*(2), 55-66. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pp.042.0055>
- Burns, J., Godlonton, S., & Keswell, M. (2010). Social networks, employment and worker discouragement : Evidence from South Africa. *Labour Economics, 17*(2), 336-344. <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2009.08.007>
- Charbonneau, J., & Turcotte, M. (2005). « Réseaux sociaux » dans *Connaître, débattre et décider : La contribution d'une enquête socioéconomique de santé intégrée et longitudinale (ESSIL)* (Santé et bien-être, p. 173-206). Institut de la statistique du Québec.
- Confédération suisse. (1998). *Lois sur l'asile (Lasi) [Etat le 1er janvier 2019]*. RS 142.32. Etat le 1er janvier 2019
- Confédération suisse. (2005). *Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) [Etat le 1er avril 2020]*. RS 142.20. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/202004010000/142.20.pdf>
- Dahinden, J. (2011). Cities, Migrant Incorporation, and Ethnicity : A Network Perspective on Boundary Work. *Journal of International Migration and Integration*. <https://doi.org/10.1007/s12134-011-0224-2>
- Delahaye, S. G., Mabillard, J., Peccoud, N., Decroux, L., & Frossard, V. (2019). “Vers une prise en compte holistique et dynamique des besoins des enfants et des jeunes migrant·e·s à Genève Analyse des besoins des requérant·e·s d'asile mineur·e·s non

accompagné·e·s (RMNA). *Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), Haute école de travail social (HETS).*

Delas, J.-P., & Milly, B. (2015). *Histoire des pensées sociologiques: Vol. 4e éd.* Armand Colin; Cairn.info. <https://www.cairn.info/histoire-des-pensees-sociologiques--9782200601454.htm>

Fibbi, R., Kaya, B., & Piguet, E. (2003). Le passeport ou le diplôme ? Étude des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration. *Neuchâtel: SFM*, 1-64.

Franzen, A. (2006). Social Networks and Labour Market Outcomes : The Non-Monetary Benefits of Social Capital. *European Sociological Review*, 22(4), 353-368. <https://doi.org/10.1093/esr/jcl001>

Frijters, P., Johnston, D. W., & Shields, M. A. (2010). Mental Health and Labour Market Participation : Evidence from IV Panel Data Models. *IZA Discussion Paper No. 4883*.

Glitz, A. (2013). Coworker Networks in the Labour Market. *CESifo Working Paper*, 4250, 40.

Gottlieb, B. H., & Bergen, A. E. (2010). Social support concepts and measures. *Journal of Psychosomatic Research*, 69(5), 511-520. <https://doi.org/10.1016/j.jpsychores.2009.10.001>

Granovetter, M. S. (1973). The Strength of Weak Ties. *American Journal of Sociology*, 78(6), 1360-1380. <https://doi.org/10.1086/225469>

Hainmueller, J., Hangartner, D., & Lawrence, D. (2016). When lives are put on hold : Lengthy asylum processes decrease employment among refugees. *Science Advances*, 2(8), e1600432. <https://doi.org/10.1126/sciadv.1600432>

- Hynie, M. (2018). The Social Determinants of Refugee Mental Health in the Post-Migration Context : A Critical Review. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 63(5), 297-303.
<https://doi.org/10.1177/0706743717746666>
- Jean, R. (2007). *L'impact des réseaux sociaux sur l'entrée en emploi des immigrants récents au Canada*. [Mémoire, Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique]. http://espace.inrs.ca/82/1/Jean_Robert_MA_2007.pdf
- Kress, G. (2019). *L'intégration des réfugiés en Suisse, une étude de cas à Genève* [Mémoire de Bachelor, Haute École de Travail Sociale].
https://doc.rero.ch/record/327550/files/TB_KRESS_Gina.pdf
- Kristensen, E. (2017). *Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration* (Publication N° 01; Population). Office Fédérale de la Statistique (OFS).
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration.assetdetail.2546311.html>
- Langlois, S. (2005). Les réseaux personnels et la diffusion des informations sur les emplois. *Recherches sociographiques*, 18(2), 213-245. <https://doi.org/10.7202/055748ar>
- Levanon, A. (2011). Ethnic social capital: Individual and group level sources and their economic consequences. *Social Science Research*, 40(1), 77-86.
<https://doi.org/10.1016/j.ssresearch.2010.09.014>
- Li, P., S. (2004). Social capital and economic outcomes for immigrants and ethnic minorities. *Journal of International Migration and Integration*, 5(2), 171-190.
- Liebig, T., Kohls, S., & Krause, K. (2012). *L'intégration des immigrants et de leurs enfants sur le marché du travail en Suisse* (OECD Social, Employment and Migration Working Papers N° 128; OECD Social, Employment and Migration Working Papers, Vol. 128).
<https://doi.org/10.1787/5k9fjrtlwwl-fr>

- Maisonobe, M. (2013). *Analyses dynamiques et longitudinales de réseaux*.
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00811672>
- Manceron, V., Lelong, B., & Smoreda, Z. (2002). La naissance du premier enfant. Hiérarchisation des relations sociales et modes de communication. *Réseaux*, 115(5), 91-120. Cairn.info.
- Martén, L., Hainmueller, J., & Hangartner, D. (2019). Ethnic networks can foster the economic integration of refugees. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 116(33), 16280-16285. <https://doi.org/10.1073/pnas.1820345116>
- McPherson, M., Smith-Lovin, L., & Cook, J. M. (2001). Birds of Afeather : Homophily in Social Networks. *Annual Review of Sociology*, 27, 415-444.
- Mercklé, P. (2016). *Sociologie des réseaux sociaux* (Troisième Édition). Éditions La Découverte.
- Oesch, D., & von Ow, A. (2017). Social Networks and Job Access for the Unemployed : Work Ties for the Upper-Middle Class, Communal Ties for the Working Class. *European Sociological Review*, 33(2), 275-291. <https://doi.org/10.1093/esr/jcx041>
- Ooka, E., & Wellman, B. (2006). Does Social Capital Pay Off More within or between Ethnic Groups ? Analyzing Job Searches in Five Toronto Ethnic Groups. *Inside the Mosaic*, 199-226.
- Ouellet, M. (2008). *La place du réseau social et de soutien dans le parcours migratoire et d'insertion des migrants Établis à Rivière-du-loup* [Mémoire de maîtrise, Université Laval]. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/20265>
- Piché, V. (2013). Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs. *Population*, 68(1), 153-178. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/popu.1301.0153>

- Piguet, E. (2013). Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle. *Revue européenne des migrations internationales*, 29(3), 141-161. <https://doi.org/10.4000/remi.6571>
- Piguet, E., & Ravel, J.-H. (2002). *Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse : 1996-2000* (Rapport N° 2-940379-23-8). Forum suisse pour l'étude des migrations (Neuchâtel).
- Portes, A., & Manning, R. D. (2006). The Immigrant Enclave : Theory and Empirical Examples. In *Inequality : Classic readings in race, class, and gender* (p. 47-68). Westview Press.
- Priebe, S, Giacco, D, & El-Nagib, R. (2016). Public health aspects of mental health among migrants and refugees : A review of the evidence on mental health care for refugees, asylum seekers and irregular migrants in the WHO European Region. *World Health Organization. Regional Office for Europe*.
- Rottmann-Aubé, W.-O. (2018). *L'influence des réseaux sociaux et du capital social sur la qualité de l'intégration socioprofessionnelle des personnes migrantes racisées et non racisées à Montréal* [Mémoire, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/11581/1/M15601.pdf>
- Ruedin, D., Efonayi-Mäder, D., Üllen, S., Bilger, V., & Hofmann, M. (2019). Corrélations entre migration, intégration et retour Analyse de la littérature sur mandat du SEM en réponse au postulat 16.3790 « Migration. Conséquences à long terme de l'intégration ». *Swiss Forum for Migration and Population studies SFM*. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/berichte/literaturanalyse-integrationsfolgen-f.pdf>

- Safi, M. (2011). Penser l'intégration des immigrés : Les enseignements de la sociologie américaine. *Sociologie*, 2(2), 149-164. Cairn.info.
<https://doi.org/10.3917/socio.022.0149>
- Saint-Charles, J., & Mongeau, P. (2005). L'étude des réseaux humains de communication. *Communication : horizons de pratiques et de recherches*, 1, 73-99.
- Schick, M., Zumwald, A., Knöpfli, B., Nickerson, A., Bryant, R. A., Schnyder, U., Müller, J., & Morina, N. (2016). Challenging future, challenging past : The relationship of social integration and psychological impairment in traumatized refugees. *European Journal of Psychotraumatology*, 7(1), 28057. <https://doi.org/10.3402/ejpt.v7.28057>
- Slotwinsky, M., & Stutzer, A. (2019). Do Inclusive Labor Market Access Regulations Increase the Employment Rate of Asylum Seekers? *National Center of Competence in Research – The Migration-Mobility Nexus, in a nutshell*(11). https://nccr-onthemove.ch/wp_live14/wp-content/uploads/2019/01/Policy-Brief-nccr-on-the-move-11-Slotwinski-Stutzer-EN-Web.pdf
- Spadarotto, C., Bieberschule, M., Walker, K., Morlok, M., & Oswald, A. (2014). Erwerbsbeteiligung von anerkannten Flüchtlingen und vorläufig Aufgenommenen auf dem Schweizer Arbeitsmarkt. *KEK-CDC und B,S,S*.
- Turtschi, N. (2015). *Les réseaux sociaux : Un outil de réinsertion pour les chômeurs désavantagés* [Thèse de doctorat., Université de Lausanne].
https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_D548639B4D09.P001/REF.pdf
- Wanner, P. (2004). Intégration professionnelle des populations d'origine et de nationalité étrangères en Suisse. *Revue européenne des migrations internationales*, 20(1), 33-45.
<https://doi.org/10.4000/remi.269>

Wanner, P. (2017). *How Well Are Asylum Seekers and Refugees Integrating into the Swiss Labor Market?* <https://nccr-onthemove.ch/all-publications/highlights-2/highlights-2-3-2/>

Wanner, P., Bertrand, A.-L., & Steiner, I. (2016). *Intégration structurelle et déqualification de la population réfugiée en Suisse* [Etude financée par le Secrétariat d'état aux migrations (SEM)].

Zachmann, L. (2016). *The Determinants and Consequences of the Labour Market Integration of Refugees in Switzerland* [Master's Thesis]. Universität Zürich.

Zschirnt, E., & Fibbi, R. (2019). Do Swiss Citizens of Immigrant Origin Face Hiring Discrimination in the Labour Market? *National Center of Competence in Research – The Migration-Mobility Nexus, Working paper(20)*. https://nccr-onthemove.ch/wp_live14/wp-content/uploads/2019/02/nccrotm-WP20-Zschirnt-Fibbi_Feb19.pdf

Annexe

Grille d'entretien

Section 1 : Informations sociodémographiques

- Âge
- Sexe
- État civil
- Lieu de résidence
- Date d'arrivée en Suisse
- Niveau de formation
- Profession
- Type de permis ? Depuis quand ?

Section 2 : Parcours migratoire

Pays d'origine

- 1) Parlez-moi de votre pays d'origine (vie, famille, contact, études et travail).
- 2) Qu'est-ce qui a motivé votre décision de quitter votre pays ?
- 3) Qu'est-ce qui a motivé votre décision de venir en Suisse ?

Arrivée en Suisse / à Genève

- 4) Comment êtes-vous arrivé en Suisse ? À Genève ?
- 5) Parlez-moi de l'état de votre réseau social à votre arrivée.
- 6) Pouvez-vous me raconter vos premiers mois à Genève ?
- 7) Dans les premiers mois de votre arrivée, comment trouviez-vous les ressources et les informations dont vous aviez besoin (logement, document, travail, etc.) ?

Section 3 : Réseau social et intégration socioprofessionnel

Constitution du réseau

- 8) Parlez-moi, si elle existe, de votre relation avec votre communauté ethnique depuis votre arrivée à Genève.
- 9) Depuis votre arrivée à Genève, quelles sont les personnes qui ont eu un impact significatif dans votre parcours en intégrant votre réseau social, et de quelle manière ?

Évolution du réseau

- 10) Pouvez-vous me raconter quels ont été les événements significatifs de votre parcours migratoire et professionnel, et dans quelle mesure votre réseau social vous a aidé dans ces situations ?

Sentiment d'intégration

- 11) Comment considérez-vous votre niveau d'intégration à Genève (sociale et professionnelle) ?

Autre

- 12) De manière générale, y a-t-il quelque chose que vous souhaitez encore ajouter/raconter ?

Section 4 : Sociogramme du réseau significatif

13) Durant notre entretien, vous avez cité plusieurs personnes. Si vous deviez en retenir au maximum 5 parmi elles, lesquelles ont joué un rôle significatif dans votre parcours migratoire ?

14) Parmi les personnes que vous avez citées précédemment, pouvez-vous m'indiquer lesquelles se connaissent entre-elles ?

Pour toutes ces personnes, pouvez-vous m'indiquer du mieux que vous pouvez les informations suivantes ? :

- Nationalité
- Âge
- Sexe
- Lieu de résidence (Suisse, pays d'origine, ailleurs)
- Niveau de formation (École obligatoire, Degré secondaire, Haute école)
- Profession
- Fréquence des contacts
- Année d'entrée dans le réseau
- Circonstances de rencontre
- Année de départ du réseau (si départ il y a)
- Circonstances de départ (si départ il y a)
- Type de lien (Mère, Frère, Ami, Collègue, etc.)

15) Qui dans votre réseau significatif serait susceptible de vous soutenir en cas de difficulté financière ? matérielle ? Professionnelle ? Emotionnelle ?